

## Réponse

Les services de transport n'étant pas visés par l'Accord, l'industrie du camionnage ne sera pas touchée.

## Énergie

o On a laissé entendre que le Canada a négocié une politique énergétique "continentaliste".

## Réponse

L'ALE permet au Canada et aux États-Unis de contrôler entièrement les exportations d'énergie afin de se garder un excédent suffisant. L'ONE continuera d'examiner au préalable les propositions de contrats d'exportation, et les exportations continueront de faire l'objet de licences.

Les deux parties conservent le droit de déterminer quand les approvisionnements deviennent insuffisants et ce qui sera fait pour soutenir les efforts de conservation interne, comme elles le font actuellement dans le cadre du GATT. L'examen effectué par l'ONE peut fournir des éléments essentiels à la prise des décisions de ce genre dans le cas du Canada.

Lorsque des restrictions à l'exportation sont indispensables dans une situation donnée, la partie qui prend ces mesures (par exemple le Canada dans le cas où l'ONE a constaté qu'il n'existe pas un excédent suffisant pour autoriser d'autres exportations vers les États-Unis) est dans l'obligation - et c'est là un fait nouveau en vertu de l'Accord - de respecter la proportion des quantités globales qui ont été exportées les années précédentes vers l'autre partie, et de veiller à ce que les mesures en question ne créent pas autrement de la discrimination entre les prix à l'exportation et les prix nationaux pour les produits en cause.

Fondamentalement, ces nouvelles dispositions assureraient à notre principal client un traitement équitable dans toute situation où nous avons jugé nécessaire de restreindre les exportations. Ce n'est pas toutefois une idée entièrement nouvelle. Dans le domaine même de l'énergie, le Canada et les États-Unis ont déjà pris des engagements de partage des approvisionnements dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie en vue des périodes de crise pétrolière. Ces engagements seront maintenus.

D'importants avantages peuvent découler de l'élimination des obstacles à l'accès au marché américain pour les expéditions canadiennes d'uranium, de brut, de produits de raffinerie et